

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198604-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

POLITIQUE C04 SPORT
INVESTISSEMENT "SPORT-COMMUNE" ET AIDES
PONCTUELLES D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M KARL OLIVE ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (articles 30);

Vu les demandes présentées par l'association;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

1 - Décide d'allouer une subvention d'investissement aux collectivités suivantes pour les projets ci-après désignés dans le cadre du dispositif « Sport Communes ».

Toutefois, si le montant réalisé des travaux devait être inférieur au coût prévisionnel, le montant des subventions serait recalculé à due proportion.

| COMMUNES | OPERATION | COUT HT | SUBVENTION PROPOSEE |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------|
| Guyancourt | Rénovation terrain de football synthétique du gymnase des Droits de l'Homme | 500 000 € | 150 000 € |
| Mantes la Jolie | Ecole rouge et bleu- création d'un terrain synthétique | 450 000 € | 250 000 € |
| Mantes la Jolie | Ecole rouge et bleu- création d'un city stade | 300 000 € | 75 000 € |
| Poissy | Changement de revêtement du terrain synthétique, stade Léo Lagrange | 288 154 € | 150 000 € |
| Houilles | Réhabilitation du gymnase Jean-Bouin | 2 106 500 € | 300 000 € |
| TOTAL | | | 1 105 000 € |

2 - Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes entre le Département, les collectivités locales et les établissements concernés, selon le modèle en annexe I à la présente délibération.

Le règlement de ces subventions interviendra comme suit, conformément au règlement de cette aide :

- versement d'un acompte de 50 %, dès la réalisation de 50% du projet subventionné,
- paiement du solde, à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

3- Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 25 000 € à la commune de Saint Cyr l'école pour la création d'une aire de fitness.

Le règlement de cette subvention interviendra comme suit :

- versement d'un acompte de 50 %, dès la réalisation de 50% du projet subventionné,
- paiement du solde, à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

4 – Décide d'allouer une subvention ponctuelle aux associations suivantes :

| ASSOCIATION | OPERATION | SUBVENTION PROPOSEE |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------|
| Comité départemental des Yvelines de Handball | Acquisition de buts de handball gonflables et kits de handball | 1 600 € |
| Association Sportive Mantaise | Cours de padel | 16 000 € |
| Comité Départemental Olympique et Sportif | Acquisition de kit sportif | 1 000 € |

5 - Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions de partenariats entre le Département et les comités départementaux sportifs en annexe II et III à la présente délibération.

6 - Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et l'Association Sportive Mantaise en annexe IV à la présente délibération.

7 - Dit que la dépense totale, d'un montant de 1 148 600 €, sera prélevée sur le chapitre 204 article 204142 du budget départemental 2017 et des exercices ultérieurs.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

INVESTISSEMENT "SPORT-COMMUNE" ET AIDES PONCTUELLES D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.